LIAISON COMMITTEE OF NGOs
ENJOYING CONSULTATIVE STATUS
WITH THE COUNCIL OF EUROPE
COMMISSION DE LIAISON DES ONG
DOTÉES DU STATUT CONSULTATIF
AUPRÈS DU CONSEIL DE L'EUROPE

COUNCIL OF EUROPE CONSEIL DE L'EUROPE
Assemblée parlementaire
Parliamentary Assembly

COUNCIL OF EUROPE CONSEIL DE L'EUROPE

Strasbourg, le 5 mars 2001

« Citoyenneté, solidarité : quelle Europe voulons-nous ? »

Conférence conjointe ONG / Parlementaires

Strasbourg, Palais de l'Europe, les 6-7 novembre 2001

PROJET

Objectif : La Conférence portera sur le rôle des Parlements et des ONG pour assurer l'application des droits (civiques, économiques, sociaux et culturels) dans une Europe sans exclusion, ouverte sur le monde.

Participants :[1] Représentants des ONG dotées du statut consultatif auprès du Conseil de l'Europe ; membres de l'Assemblée Parlementaire ; représentants d'Europe centrale et orientale des OING.

Mardi 6 novembre 2001, après-midi

Ouverture

Président de l'Assemblée Parlementaire.

Président de la Commission de Liaison des ONG dotées du statut consultatif auprès du Conseil de l'Europe.

Session plénière

Introduction du thème de la Conférence par une table ronde, avec la participation du public.

Lignes directrices des travaux :
- « Qu'attendent les ONG des Parlements ? ».
- « Quelle place les Parlements reconnaissent-ils à la société civile ? ».

Modalités de travail :
- La table ronde serait co-présidée par un représentant de l'Assemblée Parlementaire et le Président de la Commission de Liaison.
- Participeront à la table ronde deux parlementaires et deux représentants d'ONG qui ont mené à bien des projets dans les domaines concernés par le thème de la Conférence.
- Un Rapporteur devra être désigné.

1 Les sessions plénières pourraient éventuellement être ouvertes au grand public.

Mercredi 7 novembre 2001, matin

Ateliers de travail parallèles :

- éducation à la citoyenneté démocratique fondée sur les droits et les responsabilités des citoyens ;
- stratégies pour la promotion de la cohésion sociale.

Lignes directrices des travaux :
- « Comment les ONG et les Parlements assurent-ils l'application des droits (civiques, économiques, sociaux et culturels) ? ».
- Le travail sera mené dans une perspective engageant, d'une part, les forces vives des ONG et, d'autre part, la réponse des législateurs.

Modalités de travail :
- Chacun des ateliers serait co-présidé par un Parlementaire et le Responsable du Regroupement ONG concerné.
- Les discussions seraient introduites par un expert de renom.
- Un Rapporteur pour chaque atelier devra être désigné.

Mercredi 7 novembre 2001, après-midi

Session plénière

Ligne directrice des travaux :
- « Vers une Europe sans exclusion, ouverte sur le monde ».

Modalités de travail :
- Compte rendu des Rapporteurs et discussion avec les participants, synthèse faite par une personnalité de renom, soit politique, soit issue de la société civile.

Résultats de la Conférence conjointe :

Engagement de part et d'autre sous forme d'une résolution, pouvant être adressée à l'Assemblée Parlementaire, sur une collaboration effective et structurée entre les ONG et les Parlements sur un nombre restreint de questions concernant l'Europe du futur que nous souhaitons.